

Le garant de la concertation

Le mot du garant sur le bilan de la concertation présenté au Conseil de Paris

1) Le garant, qui a assisté à la quasi-totalité des réunions recensées dans le bilan de la concertation sur le projet de rénovation des Halles, et en a même présidé quelques unes, peut certifier, tel un commissaire aux comptes, la réalité quantitative, qu'il atteste : la Ville, ses élus concernés, et leurs interlocuteurs associatifs, ont consacré une part considérable de leur temps depuis 2006 à cette concertation. Le nombre des questions abordées et des opinions recueillies est bien conforme à ce que suggère cet inventaire. C'est impressionnant.

2) Il ne peut, en revanche, donner pareil satisfecit sur la qualité et le climat des débats, que le bilan présenté édulcore ou occulte. Il resterait à faire un bilan des satisfactions et insatisfactions, quant aux résultats et quant aux méthodes.

3) Un bureau élargi de la concertation des halles a été invité, en mars 2009, à faire ce bilan critique. Quatre points ont alors été soulignés par le garant :

- Là où les participants ont eu parfois le sentiment d'être placés devant des dossiers déjà « ficelés », il lui semble que, dans sa globalité comme dans ses détails, le projet a plutôt manqué d'être suffisamment pensé et « habité » par les responsables de sa maîtrise d'ouvrage. Les dossiers ont été plus présentés qu'argumentés, peut-être faute que toutes les étapes de la conception aient été franchies dans un ordre suffisamment clair et cohérent.

- L'interlocuteur des participants était très éclaté. Non seulement parce que le projet est complexe, avec au moins trois maîtres d'ouvrages, entre lesquels la négociation se poursuit parallèlement à la concertation. Mais aussi parce qu'il a été difficile à la Ville d'organiser en son sein, au niveau des élus comme des services, la coordination et l'unité du pilotage.

- La concertation des Halles a fait ressortir, là comme ailleurs, les inégalités et les différences de conception quant à la culture de la concertation : simple consultation pour les uns, codécision pour d'autres, parfois lieu d'exercice de rapports de force.

- Subjectivement autant qu'objectivement, enfin, la concertation des Halles a souffert de ce que le cercle des participants est demeuré trop restreint par rapport à l'objet. Peu d'informations diffusées, malgré le site paris.fr (sans blog), peu de réunions publiques : depuis les débats autour des quatre maquettes de 2004, le grand public n'est guère concerné ni impliqué, même dans le quartier. Le format et la composition des groupes thématiques n'a pas varié, organisé depuis 2006 autour des mêmes vingt ou trente représentants associatifs. La dimension métropolitaine du site n'a guère été représentée.

4) Enfin, un mot sur les conditions d'exercice de la mission du garant, pour dire que la Ville a, à ses yeux, parfaitement respecté son indépendance. Le contrat sur ce point a été rempli : toutes ses observations ont été acceptées, même si elles n'ont pas toutes été entendues et suivies d'effet. Alors que l'instrumentalisation du garant a pu tenter certains des participants.

Thierry Le Roy